

Département de médecine familiale

Nom de la politique:	Projet d'érudition et recherche en médecine familiale (PERMF) – Reclassification
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	7 septembre 2023
Contact du Département:	Chef d'éducation en médecine familiale dfmpgmanager@uottawa.ca

Objectif:

L'objectif de cette politique est de décrire le protocole à suivre pour la reclassification d'un projet PERMF de recherche à l'érudition ou d'érudition à recherche.

Politique:

Avec l'approbation de leur superviseur de projet, les résidentes / résidents R1 et R2 peuvent demander une reclassification de leur projet PERMF d'érudition à recherche, ou vice versa, en suivant la procédure décrite ci-dessous.

Procédure :

- Soumettre une demande écrite à fmrspdfm@uottawa.ca en indiquant le nom de la superviseuse / du superviseur du projet, le nom de tout autre résident / résident partenaire du projet (tous doivent être mis en copie de la demande par courriel), la classification actuelle et souhaitée, et une description claire du changement de portée, de méthodologie, d'analyse qui justifie une reclassification.
- La conseillère / le conseiller en recherche examinera la demande et formulera une recommandation de reclassement à la Directrice / au Directeur des études postdoctorales ou du programme PERMF pour approbation finale.
- La décision finale sera communiquée à la résidente / au résident ainsi qu'à la superviseuse / au superviseur dans les 15 jours suivant la demande de reclassification.